

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un le 11 MAI à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Monsieur Philippe ARIES

Nombre de Membres en exercice : 15
Présents 14
Votants 15 Date de convocation : 06/05/2021

Présents : Philippe ARIES - Magali ARNAUD - Éric FAUSSURIER - Marie-Agnès ACHAINTE - Yves MEILLER - Catherine LIROLA - Marie Christine FEUILLATRE - DURAND Isabelle - VALLOT Jean Michel - Christian PEILLON - Sébastien SOUTRENON - Catherine BRUNETON - Emmanuel MARILLIER

Pouvoirs : Marie-Claude FOREST à Catherine LIROLA

Secrétaire de séance Marie Agnès ACHAINTE

✚ Approbation du compte rendu du 13 Avril 2021
Sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

✚ Convention groupement de commandes

Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive proposée par la Communauté de communes du Pilat Rhodanien pour le groupement de commandes permanent.

Un groupement de commande est en cours de constitution pour la période de 2020-2026 et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à :

- Prestation de service sur des équipements techniques
- Achats
- Locations matériel...
- Prestation de nettoyage (locaux et surfaces vitrées)
- Prestations (formations, communication...)

Cette délibération est votée à l'unanimité

✚ Subventions aux associations

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'allouer les subventions suivantes :

Sou des écoles	2000
ADMR	400
Flashdance	120
Football en Mont-Pilat	120
Gambadon création	50
Ecole Musique Maclas	100
Pilat Tonic	50
Fête du livre	1000
Hand-Ball club du Pilat	50
Tennis club Maclas	50
CRI	500
ACCA	300
	4 740.00 €

Concernant l'Association Livre Ensemble (Fête du Livre) , la demande de subvention est arrivée en retard. Après discussion sur les différentes animations, il a été décidé qu'il pourrait y avoir une attribution supplémentaire pour un projet particulier.

Concernant l'ADMR, l'an passé, c'est une subvention exceptionnelle qui avait été accordée et qui n'a pas été renouvelée cette année.

Concernant le CRI, la subvention correspond à l'achat de pièces pour remise à niveau des postes informatique de l'école .

Heures supplémentaires des agents

Considérant ce qui suit :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois.

La compensation des heures supplémentaires donnera lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

-  la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.
-  L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Le temps de récupération accordé à l'agent est égal à la durée des travaux effectués.

Cette délibération est votée à l'unanimité

Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'exceptionnellement et pour les raisons sanitaires que nous connaissons en ce moment, d'après un courrier de Mr le Maire de Pélussin, il est demandé de réaliser un tirage au sort de nos jurés d'assise. Ce tirage au sort s'est déroulé conformément aux modalités définies dans les circulaires et arrêtés du 27 avril 2021.

Après tirage au sort, le Conseil Municipal, propose :

Tableau des jurés d'assise

Nom Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Profession	Adresse	Observations
LOUP Cathy EP Moinaud	25/05/1973	Oullins (69)		145 rue du PILAT	
FRANCON Sébastien	16/03/1983	St Etienne (42)		RD19	
COIMBRA Marie Claude Ep Gelas	03/06/1969	Limoges (87)		300 Rte du Bourbouray	

Cette délibération est votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation PLUI par Mr. Charles ZILLIOX

Intervention de Mr Charles Zilliox venu présenter le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). La loi ALUR dit que le PLU doit être intercommunal. Environ 16 000 habitants sur la Communauté de Communes, 14 communes, il est possible de travailler ensemble pour faire un diagnostic commun, définir les grandes orientations d'urbanisme et de développement sur le territoire. Les PLU de Roisey, Véranne, Bessey et Lupé n'ont que 2 ans mais il faut anticiper parce que la loi évolue tout le temps, que le PLU doit rester en conformité avec elle et les différents publics associés et qu'en plus il faut compter 4 à 5 ans de travail pour faire aboutir un PLUI. Mme Catherine Bruneton fait remarquer qu'une organisation pyramidale fait craindre des décisions sans vraiment de concertation. Maclas souhaite que la commune ait un droit de veto mais la loi ne prévoit pas cela. Le Sénat a décidé que si 25% des communes, représentant 20% des habitants de la Com Com étaient contre le PLUI, celui-ci ne pouvait être fait. Le vote pour ou contre le PLUI doit être réalisé avant le 1^{er} juillet 2021. A défaut d'atteindre une "minorité de blocage", le transfert de compétence (PLUI), se fera automatiquement à compter de cette date.

Organisation du temps scolaire

Le conseil, à l'unanimité, se prononce pour la reconduction de la dérogation sur l'organisation du temps scolaire au sein du RPI:

- ✓ Semaine de 4 jours
- ✓ Pas de changements d'horaires de début et de fin des cours

Organisation des élections

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021, dans la salle de la Porte Ouverte.

Les deux votes se tiendront dans la même salle. Six assesseurs seront nécessaires pour chaque tranche horaire.

Les consignes sanitaires données par l'Etat devront être respectées (distanciation, port du masque, sens de circulation, parois en plexiglass, fenêtres ouvertes...)

Dossier Parcelle A 2222

Le Conseil présente les recherches effectuées au cadastre dans le cadre de la vente d'une maison à Couroulle concernant la parcelle A 2222. Une proposition de rencontre avec le propriétaire concerné va être organisée en mairie afin de trouver un arrangement pour régulariser ce dossier.

Demande de congé d'un agent travaillant à l'école

Le congé demandé par l'agent, sur le temps scolaire, est, après lecture de la réglementation et discussion du conseil, refusé pour besoin de service. Un courrier sera adressé à l'agent.

Compte-rendu des commissions, du travail des élus et informations diverses

- ✓ Magali ARNAUD nous informe que le logiciel GESCIME a été installé en mars, qu'elle a suivi une formation de 3h avec Mme Vignal, secrétaire, laquelle aura besoin d'un complément de formation.
Mme Arnaud a rentré, dans la base du logiciel, toutes les données nécessaires à son utilisation.
- ✓ Sébastien SOUTRENON explique que c'est le SIEL qui fixe la catégorie de la commune. Cette catégorie permet de définir le montant du reste à charge pour la commune.
- ✓ Eric Faussurier: la commission communication s'est réunie le 5 mai afin de continuer le travail sur la parution du "Petit Roisaire".

Urbanisme: 443 foyers (au sein de la Communauté de Communes) ont sollicité une aide pour la rénovation de leur logement auprès de la Communauté de Communes.

Info sociale : Le n° de téléphone 119 "Enfance en danger" a été doté d'un "tchat".

- ✓ Pistes Forestières: Christian PEILLON rappelle que la commune doit rénover deux pistes forestières. Une aide publique est possible à hauteur de 50%. L'entreprise BORNE a été retenue pour la somme de 9 000€. L'élagage des arbres a déjà été fait.
 - ✓ Un concours communal de fleurissement va être initié par la commune. Les documents sont en cours d'élaboration. Cette année, le jury régional "Fleurir la Loire" va venir noter notre commune. En plus du fleurissement proprement dit, il est également pris en compte les différents aménagements permettant d'agréments le cadre de vie, préserver l'environnement et le lien social.
 - ✓ Didier BRUNEL: la lagune du Briat est saturée; il va falloir "réessuyer" les boues afin de récupérer des boues sèches avant de procéder au curage.
Une étude va être lancée pour ramener les eaux usées des secteurs de Balaya, Champlat, Rivory, Beautin qui se déversent dans la lagune du Briat, saturée, vers la lagune du Bourg (nécessité d'une pompe de relevage et d'achat de terrain).
- Les travaux de voirie de 2020 qui avaient été reportés se feront courant Juin.
 - "Orange" est venu dans le but d'implanter une antenne à Chavardet. Le PLU nous oblige à acheter le terrain où elle sera installée. Un courrier va être envoyé au propriétaire.

- La fenêtre et la porte-fenêtre de la bibliothèque, en simple vitrage, ont été changées pour du double vitrage.
- Le bail que la commune a signé avec "La Poste" pour les locaux du Briat, arrive à échéance en octobre 2021. Cette entreprise est prête à renouveler le bail pour 3 ans. Pour améliorer les conditions de travail de leurs employés, la Poste nous demande de créer un auvent afin de les abriter pendant qu'ils chargent leurs véhicules de colis à distribuer.
- Suite aux pluies très importantes du lundi 10 mai, il y a eu quelques problèmes à Caillat et la commune doit envisager des travaux afin que cela ne se reproduise pas.
- Projet de sécurisation de l'école. Suite à la visite de l'adjudant Cheminel (le 25 mars 2021), il nous est recommandé de sécuriser l'école de plusieurs façons (rehausser les murs, polariser le verre des fenêtres, poser des barreaudages...) et poser une caméra pour la vidéo surveillance côté portillon d'entrée mairie / école. Cette installation peut être subventionnée nous a indiqué Mr Dino Cinieri lors de sa visite en mairie le 10 mai 2021.
- ✓ Mr Marillier nous informe que la mairie compte 206 abonnés sur Illiwap. Mr Marillier prend en charge la préparation et la diffusion du tableau pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.
- ✓ Le critérium du Dauphiné passera à La Garde vers 12h48 le jeudi 3 juin 2021.
- ✓ Un test de dépistage gratuit à la demande de l'ARS et la Croix Rouge sera réalisé le mercredi 12 Mai à la salle des fêtes de Véranne en commun pour les communes de Roisey/Véranne car le taux d'incidence est très élevé.

Séance levée à 23h

Prochain conseil : en juin à 19 heures.